



Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Ce numéro d'urgence national unique est **accessible, dans un premier temps, par FAX ou SMS**. Il ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques. Les Fax et SMS émis vers le « 114 » arrivent au centre relais national implanté au Centre hospitalier universitaire de Grenoble. Les professionnels sourds et entendants spécifiquement formés traitent ensuite ces messages et contactent les services d'urgence compétents (police / gendarmerie, SAMU, sapeurs-pompier), si la situation nécessite leur intervention.

Pourquoi appeler le 114 ?

Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.

Pour en savoir plus : [Centre d'Information sur la Surdit ](#)